

République Française
Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION N° 2024-010
DE LA COMMUNE DE REOTIER

Séance du 29 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre

Et les vingt-neuf mars

A 18 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 21 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 10

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Michel COLLOMB, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Damien GANDELLI.

Absent : Joël GAUTHIER

Antoine GRAZIANO a donné procuration à Roland MARSEILLE

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Objet de la délibération : Participation Fonds de Solidarité pour le Logement.

Monsieur le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal une demande de participation pour la Commune de Réotier, au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : 10 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

- **Approuve** l'exposé de Monsieur le Maire
- **Décide** une participation de **85.20 €**
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention avec le Département des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Marcel CANNAT

